



VILLE d'AJACCIO  
CITA' d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                |   |                   |
|----------------|---|-------------------|
| Mme LUCIANI    | à | Mme TOMI          |
| Mme RISTERUCCI | à | M. Le MAIRE       |
| Mme DEBROAS    | à | M. CERVETTI       |
| M. TOMI        | à | Mme SUSINI-BIAGGI |
| M. ZUCCARELLI  | à | M. PIERI          |
| Mme GUERRINI   | à | M. FERRARA        |

**Etaient absents :**

M. LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 26 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Délibération N°2012 / 283

**Signature d'une convention avec la CAPA relative à la mise à disposition d'un contingent réservataire de 13 logements dans le cadre de l'opération Alzo di Leva 1 de l'OPH de la Corse-du-Sud.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2011/276 du 24 novembre 2011, le conseil municipal a adopté une convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) qui a mis à disposition son pouvoir de réservation de 50 logements construits par la SA d'HLM ERILIA à Alzo di Leva au profit de la Ville d'Ajaccio.

La SA d'HLM ERILIA a acquis un foncier en proximité immédiate de la rocade pour y réaliser 294 logements répartis en 7 bâtiments R+6de 42 logements, avec 487 places de stationnement. Elle en a réalisé 168 pour son propre compte et 126 pour celui de l'Office Public de l'Habitat (OPH) qui s'en est porté acquéreur dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

La première tranche de l'opération Alzo di Leva 1, acquise en VEFA par l'OPH de la Corse-du-Sud, va faire l'objet d'une location à partir du mois de décembre 2012 pour le premier bâtiment, juin 2013 pour le deuxième et octobre 2013 pour le dernier.

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la CAPA participe à la création de logements locatifs sociaux sur son territoire au moyen de subventions aux opérateurs et en apportant sa garantie d'emprunt communautaire aux prêts contractés par eux pour financer leurs opérations.

En contrepartie de sa participation financière, qui s'élève à 412 000 € pour l'OPH, la CAPA bénéficie d'un contingent de 13 logements (10 PLUS et 3 PLAI) dans l'ensemble immobilier de l'Office.

Il paraît utile de rappeler que la réservation n'est pas la libre gestion de ce parc. C'est sur une liste de trois candidatures proposées par la commune que le bailleur social classe, notamment, en fonction de critères de revenus et de composition familiale, les demandeurs à qui il propose le logement.

Pour établir cette liste, la Ville d'Ajaccio a fait le choix, depuis de nombreuses années, de faire classer les candidatures par une commission interne, composée d'assistantes sociales, qui ont, au préalable, reçu les demandeurs et instruits les dossiers.

La convention, ci-jointe, détaille les modalités de cette mise à disposition ainsi que les engagements réciproques de la CAPA et de la commune.

Considérant :

- les principes de complémentarité et de subsidiarité qui régissent les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres
- l'identification au niveau des communes membres de personnes en recherche de logements,
- la présence sur le territoire communal de structures à même de recueillir la demande,
- la décision de la CAPA de mettre son contingent à la disposition des communes qui accueillent les opérations de logement social.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un contingent réservataire de 13 logements dans le cadre de l'opération Alzo di Leva 1 menée par l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette convention.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de M. Charles Cervetti, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Programme Local de l'Habitat du Pays Ajaccien adopté le 16 novembre 2006,  
Vu le règlement des aides de la CAPA en faveur du logement et de l'hébergement social adopté par délibération n°20007/10 du 22 février 2010, modifié par la délibération n°2010/136 du 7 octobre 2010,  
Vu la délibération communautaire n°2008-143 du 11 décembre 2008 approuvant le versement d'une participation communautaire à l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud pour la réalisation d'une opération de 126 logements sociaux sur la commune d'Ajaccio,  
Vu la convention signée le 8 novembre 2010 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud,  
Vu la délibération communautaire n°2011-153 du 21 octobre 2011 relative aux conditions de mise à disposition aux communes du contingent réservataire acquis par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien en contrepartie des aides qu'elle apporte aux organismes de logement social,  
Vu la délibération communautaire n°2012-187 du 22 novembre 2012 relative à la délégation à la Ville d'Ajaccio du contingent réservataire communautaire acquis auprès de l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud dans le cadre de l'opération Alzo di Leva 1,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2012.

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- à signer la convention relative à la mise à disposition d'un contingent réservataire de 13 logements dans le cadre de l'opération Alzo di Leva 1 de l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud.
- à signer tout document relatif à l'application de cette convention.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

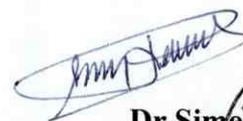
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121219-2012\_283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2012

**LE MAIRE**



**Dr Simon RENUCCIO**

